



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 26 février 2021

COVID-19 et respect des mesures sanitaires : Renforcement des contrôles à Toulouse dès samedi 27 février 2021

De nombreux rassemblements statiques sans respect de la distanciation physique, ni port du masque, ont été constatés ces derniers jours dans certains secteurs de Toulouse. Les conditions météorologiques favorables, notamment pour le week-end à venir ne doivent pas inciter au relâchement dans l'application des mesures sanitaires.

Au 25 février 2021, les taux d'incidence, qui connaissent actuellement une augmentation, sont de 195,5 pour 100 000 habitants en Haute-Garonne et de 259 pour 100 000 habitants pour Toulouse (au-dessus du seuil d'alerte maximale de 250 / 100 000 habitants).

Aussi, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, **ont respectivement décidé de renforcer les contrôles de la police nationale et de la police municipale, plus particulièrement dans les zones propices aux rassemblements, en particulier les quais de la Garonne. Ces contrôles donneront lieu à des verbalisations, le cas échéant.**

Cette mesure sera applicable dès ce samedi 27 février 2021. Si aucune amélioration n'était alors constatée, il sera procédé à la fermeture des quais de la Daurade dès ce dimanche 28 février 2021.

« Le virus continue de circuler activement et de se transmettre entre individus. La pandémie n'est pas terminée. Chacun doit continuer de faire preuve de responsabilité, c'est absolument essentiel ! Le port du masque est obligatoire, le respect des gestes barrières également. Nous devons tout faire pour éviter un renforcement des mesures tel qu'un confinement localisé. Je remercie chacune et chacun d'entre nous pour les efforts déjà accomplis ainsi que ceux à venir. » Étienne Guyot.

« Il en va de la responsabilité de chacun de respecter l'ensemble des consignes destinées à limiter la circulation du virus. Malheureusement, force est de constater que se sont développés ces derniers jours des comportements inadaptés dans l'espace public. Certes, nous avons tous envie de retrouver notre vie sociale et les liens humains ! Mais pour éviter tout risque de nouveau confinement, il est indispensable que chacun soit vigilant, plus que jamais, sur l'application des gestes barrières. Je sais pouvoir compter sur le civisme des Toulousains ». a déclaré Jean-Luc Moudenc.

Pour rappel :

- le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135€ ;
- Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de six personnes sont interdits ;
- Un couvre-feu est applicable de 18 h à 6 h. Il n'est pas possible de se déplacer dans ces horaires sauf pour un des motifs de dérogations suivants (sur présentation de l'attestation) :
 - Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation ;
 - Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé ;
 - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;
 -

- Déplacement des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ;
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général ;
- Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances ;
- Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135€ ;

- Lors des réunions de famille, il est recommandé de limiter à 6 adultes le nombre de personnes à table et de respecter scrupuleusement les gestes barrières et le port du masque.

Tester, Alerter, Protéger

Se faire dépister ? Un acte nécessaire !

Après une réunion de famille ou entre amis, il est fortement conseillé de procéder à un dépistage. Retrouvez les lieux de dépistage ici :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/lieux-de-prelevements-covid-en-occitanie>

Que faire en cas de positivité ? S'isoler !

La durée d'isolement a été portée à 10 jours en cas de test positif à la COVID-19.

Se faire vacciner? Qui, où, quand, comment?

Retrouvez toutes les informations ici: <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Coronavirus-COVID19/Lancement-de-la-vaccination-en-Haute-Garonne>

Le point sur la gestion de l'épidémie et tous les détails concernant la Haute-Garonne, ici :

https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/37288/239741/file/20210210_DP_Testeur_Alerter_Proteger.pdf

La campagne de vaccination engagée ne doit pas nous détourner de la lutte quotidienne contre la circulation du virus. Le respect des gestes barrières, le port du masque et le dépistage dès l'apparition des premiers symptômes restent primordiaux. C'est ensemble que nous vaincrons la Covid-19 !

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Mairie de Toulouse
Tel: 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués